

Recruter avec Pôle emploi des personnes en situation de handicap en apprentissage dans la Fonction publique

Direction Régionale Pôle emploi ARA - Novembre 2020

**Instance d'échange de pratique
du 17 novembre 2020
organisée par la FIPHFP**



En direct des régions !

Des actualités, des événements, des opportunités d'emploi et de formation près de chez vous.

L'ACTU EN RÉGION

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées 2020 : c'est parti !

La 24ème édition a lieu du lundi 16 au
dimanche 22 novembre 2020.



Devenez surveillant(e) pénitentiaire

Le Ministère de la Justice recrute des
surveillants pénitentiaires. Les inscriptions
au concours sont ouvertes jusqu'au 7
décembre 2020 sur devenir-surveillant.fr.

QUAND
JE SURVEILLE,
C'EST À LA
SÉCURITÉ DE TOUS
QUE JE VEILLE.



Quelques conseils : Recruter un alternant, c'est trouver son futur collaborateur compétent

- **Quelque soit la personne recrutée :**
- C'est **définir** précisément le besoin du poste : quels prérequis relevant de la nécessité du poste ? Échange avec les collectifs de travail, les managers, qui seront concernés de près ou de loin.
- C'est bien **connaître** l'offre de formation disponible : appui des CFA pour cibler la formation adaptée, appui des autres services ayant embauché des apprentis (retour d'expérience)
- Après avoir **croisé** les informations, faire la synthèse et formaliser précisément le besoin : offre poste/formation, cela permet de clarifier le réel besoin et de préparer un support d'entretien plus affiné permettant un réel dialogue avec les candidats
- **Elargir** le sourcing en mobilisant plusieurs supports de diffusion du poste/formation
- Recruter le candidat en lui donnant les informations **précises** sur le poste et la formation et s'assurer de son adhésion, de sa motivation : vérifier sa posture de futur professionnel (et « non » de stagiaire) en facilitant son expression.

Quelques conseils : Recruter un alternant en situation de handicap, c'est trouver son futur collaborateur compétent

- **Détailler** le poste et la formation : afin de laisser au candidat la possibilité de se projeter en connaissance de cause et de vous dire si ses propres contraintes sont conciliables avec le contrainte du poste : nombreux déplacements, travaux en hauteur, station debout prolongée, port de charge, de documents lourds,... site éloigné des transports en communs,...
- Le recruteur est tenté de se **projeter** lui-même à la place du candidat : posture « d'explorateur » des prérequis liés aux compétences recherchées, le candidat doit plus parler que le recruteur ! (si c'est possible !)
- les **préjugés** nous guettent tous : le candidat va manquer de dynamisme, il ne va pas tenir le rythme de travail, il aura du mal à s'adapter,...
- **Anticiper** les adaptations nécessaires au poste, les aides mises à disposition, accompagner l'intégration, faire des points réguliers avec le candidat.

Offre de service de Pôle emploi : Appui au recrutement d'apprentis « A compétence égale »

Première étape : dépôt d'offre d'apprenti et recherche de candidat : www.pole-emploi.fr

https://www.pole-emploi.fr/files/live/sites/PE/files/actualites/reperes_juridiques_offres_d_emploi50814.pdf

Deux options :

Laisser faire le marché

- Les candidats postulent librement sur l'offre sans appui de Pôle emploi. Pas de présélection systématique
- Le recruteur a accès à des outils en ligne pour gérer son offre et ses candidatures : tableau de bord, abonnement aux profils recherchés (alerte), faire une proposition à un candidat trouvé sur la banque de profils (+ 5 millions de profils), gérer ses entretiens d'embauches à l'aide de grilles de compétences modulables, comparer les profils de compétences,...

Demander à pôle emploi un Conseil en recrutement (intervention d'un conseiller entreprise, mise en place d'un process) :

- Aide à la formalisation de l'offre, présélection de candidats sur des critères définis (évaluation des compétences), appui à l'embauche pour sécuriser le recrutement (méthode de recrutement par simulation (mise en situation, MRS dématérialisée), analyse de poste (voir conditions Covid-19), mobiliser la POE (Préparation opérationnelle à l'embauche) avant le contrat d'apprentissage (remise à niveau, préparer le candidat pour faciliter sa réussite,...)

Diffusion de vos campagne de recrutement :

sur pole-emploi.fr/Rubrique Actualités en régions ARA : concours, recrutements sur entretien,... (nous contacter au niveau régional pour diffusion d'une affiche, flyer sur notre site).

Utiliser la plateforme SALON EN LIGNE de Pôle emploi pour rechercher des candidats et faire votre

présélection à distance sur <https://www.salonenligne.pole-emploi.fr/candidat/>

- Votre offre d'emploi **créée sur le site www.pole-emploi.fr** est diffusée sur une plateforme de salon en ligne (Voir salon en ligne dédié à l'Alternance organisé par Pôle emploi selon le besoins)
 - Vous pouvez organiser des échanges avec des candidats par visio/Tel sur des créneaux horaires choisis
 - Vous pouvez avoir un stand virtuel (présentation entreprise, institution,...)
 - Pôle emploi a aussi développé un autre outil de recrutement et de visioconférence (Avaya)
- Pour plus d'information : Se renseigner auprès de votre Pôle emploi local.

Mobiliser les aides à l'embauche de droit commun :

Employeurs du secteur public. :

- Possibilité de mettre en place une POE (400 h max) Préparation opérationnelle à l'emploi + contra d'apprentissage (dépôt d'offre à Pôle emploi obligatoire) . Type de contrat : CDD supérieur ou égal à 12 mois, CDI, contrat de professionnalisation, contrat apprentissage.
- Parcours emploi compétences PEC (CUI-CAE) : Collectivités territoriales



Pôle emploi peut utiliser la prestation PMSMP : immersion professionnelle pour faire découvrir au demandeur d'emploi vos métiers,... avant le contrat d'apprentissage

Un demandeur d'emploi reconnu travailleur handicapé peut effectuer une immersion (PMSMP d'un mois, voir conditions de renouvellement) pour :

- Découvrir un métier au sein des trois Fonctions publiques,
- Confirmer un projet professionnel en direction des trois Fonctions publiques
- Initier une démarche de recrutement.

Un demandeur d'emploi TH embauché en contrat PEC (CUI-CAE) au sein d'une Mairie (collectivité territoriale), peut utiliser la PMSMP pour :

- Découvrir un métier au sein d'un autre établissement relevant des trois Fonctions publiques
- Confirmer un projet professionnel en direction des trois Fonctions publiques
- Initier une démarche de recrutement

Les prescripteurs de la PMSMP :

- Pôle emploi, Cap emploi, Missions Locales, certaines structures d'insertion IAE,...
- Toute structure bénéficiant d'une délégation de prescription de PMSMP



Utiliser la plateforme de Pôle emploi « #tous mobilisés » pour promouvoir vos postes/métiers recrutés en apprentissage dans toutes les régions de France :

<https://www.pole-emploi.fr/region/auvergne-rhone-alpes/evenements/agenda/tousmobilises.html>

Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes vous propose de découvrir chaque semaine des formations, des métiers et des secteurs qui recrutent, proposés par les recruteurs de la région.

La plateforme vous permet de faire la promotion :

- De vos métiers
- Des formations, des parcours qualifiants proposés
- Des campagnes de recrutement (recrutements hors concours avec dépôt d'offre).

(Pour les recrutements sur concours, voir diffusion sur le site www.pole-emploi.fr/Rubrique Actualités régionales ARA ou diffusion au niveau national pour les recrutements France entière)



Les leviers d'une collaboration réussie entre les employeurs publics et Pôle emploi

Faire davantage converger les offres des Fonctions publiques vers le site de Pôle emploi :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass> >>>>>> www.pole-emploi.fr

Mieux connaître vos besoins et mieux vous faire connaître nos services :

- Tout employeur possédant un Siret peut créer un compte sur le site www.pole-emploi.fr et accéder à tous les services en ligne mais aussi en demandant un appui d'un conseiller entreprise
- Tout employeur peut contacter un conseiller entreprise Pôle emploi pour bénéficier d'un conseil et d'un appui au recrutement

Ne pas hésiter à solliciter un conseiller entreprise Pôle emploi pour un premier échange sur votre besoin, être informé des possibilités d'appui au recrutement (hors concours sauf pour la diffusion de vos campagne qui sont possibles sur www.pole-emploi.fr.



Pour nous contacter :

- En Agence agence locale => via www.pole-emploi.fr
=> via la plateforme téléphonique : 3995

- Contactez votre conseiller entreprise de proximité en fonction du lieu :
<https://www.pole-emploi.fr/region/auvergne-rhone-alpes/employeur/conseiller-entreprises.html>

- Vos interlocuteurs régionaux de la Direction Régionale Pôle emploi ARA :

Questions Employeur/appui au recrutement ➡ Sylvie KACZMAREK : sylvie.kaczmarek@pole-emploi.fr

Questions Handicap ➡ Yasmine MAAMERI : yasmine.maameri@pole-emploi.fr

